

SITES SEVESO SOUMIS A PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

L'information du public

Webinaire « culture du risque industriel » - 9/10/2023

Ordre du jour

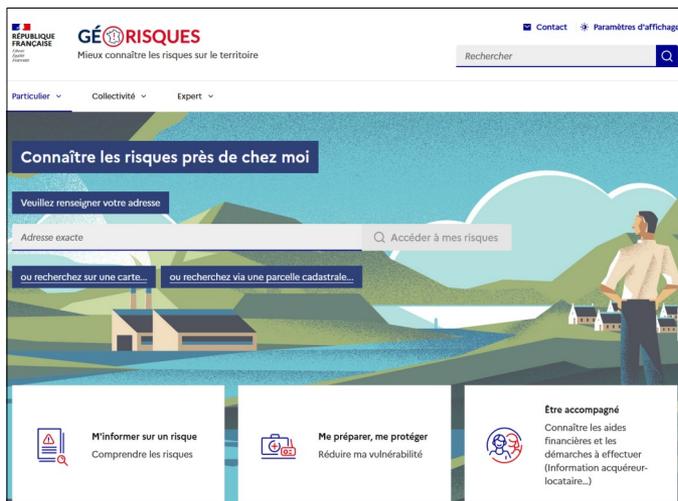
- **L'information locale : brochure, commission de suivi de site, documents à consulter**
- **Le site internet www.georisques.gouv.fr : information géolocalisée et guichet numérique**
- **La Journée Nationale de la Résilience**
- **L'information en cas de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI)**

PPI Sites Seveso : l'information locale 2/2

- **La commission de suivi de site**
 - Exploitant : modifications de l'installation (structures, organisation), bilan annuel Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
 - Inspection ICPE : rapports d'inspection, arrêtés préfectoraux, porter-à-connaissance, instruction des études de dangers
 - Préfecture : agenda PPI et exercices, retour d'expérience et suites données, « Journée de la résilience »
 - Susciter des initiatives de diffusion vers les différents publics (salariés, riverains, commune, scolaires)

Documents consultables : document d'information communal sur les risques majeurs, PPI version publique

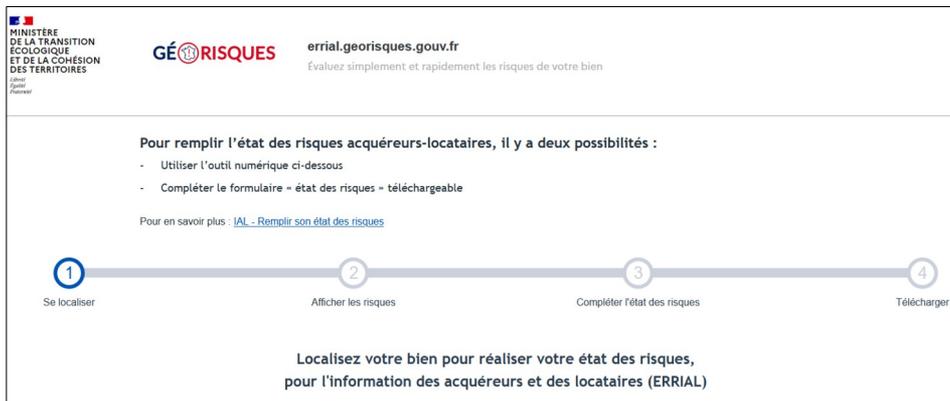
- Un portail d'information géolocalisée
 - une entrée « particulier » (adresse, parcelle cadastrale, commune) / une entrée « collectivité »
 - État des risques / accès aux documents ICPE relatifs au site : arrêtés préfectoraux, rapports publics d'inspection



PPI Sites Seveso : Georisques.gov.fr 2/2

Un guichet numérique « Information aux acquéreurs et locataires » (<https://erial.georisques.gov.fr>)

- Loi du 30 juillet 2003 : obligation d'information sur les biens immobiliers en zone Plan de prévention des risques : Etat des risques (risques, servitudes) et antécédents (dommages)
- Authentification de l'état des risques par technologie QR code
- Pré-remplissage à partir de l'adresse ou des parcelles cadastrales (à privilégier)
- Le propriétaire est tenu à l'exactitude et à la complétude
- Sanctions : annulation du contrat ; diminution du prix



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

GÉORISQUES erial.georisques.gov.fr
Évaluez simplement et rapidement les risques de votre bien

Pour remplir l'état des risques acquéreurs-locataires, il y a deux possibilités :

- Utiliser l'outil numérique ci-dessous
- Compléter le formulaire « état des risques » téléchargeable

Pour en savoir plus : [IAL - Remplir son état des risques](#)

- 1 Se localiser
- 2 Afficher les risques
- 3 Compléter l'état des risques
- 4 Télécharger

Localisez votre bien pour réaliser votre état des risques,
pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 6 octobre 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (dès ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auxquels ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première vente.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réduction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'États depuis www.georisques.gov.fr, il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 129-26 du code de l'urbanisme.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site Internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les annexes que le bien a subi.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

46100 ORLEANS
Code parcelle :
900-BT-30, 900-BT-21



Parcelle(s) : 000-BT-30, 000-BT-21, 46100 ORLEANS
1 / 7 pages

Journée Nationale de la Résilience

- **Campagne de sensibilisation à la culture du risque**
 - Journée nationale de la résilience le 13 octobre
 - Une campagne événementielle au mois d'octobre (Prix de la résilience)
 - Un processus d'acculturation en continu vers tous les publics
 - Un appel à projets pour promouvoir des actions de sensibilisation à la culture du risque
- **L'appel à projet :**
 - Ouvert à tous : particuliers, entreprises, associations, collectivités
 - Règlement et dépôt sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projet>
 - Objectif 1 : mieux faire connaître les risques naturels et technologiques sur votre territoire
 - Objectif 2 : se préparer à la survenance d'une catastrophe
 - Objectif 3 : développer la résilience collective aux catastrophes





**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION